

Note technique

Réponses du bureau d'études d'écologie aux demandes complémentaires de la DREAL en date du 28/11/2024.

Projet de restauration de l'église saint Libaire de Grand - (88)

Les questions de la DREAL apparaissent en encadré :

- une description précise des travaux prévus et de leur déroulement. Le plan et le planning fournis sont peu explicitent et ne permettent pas d'évaluer l'impact des différentes interventions

La maîtrise d'ouvrage appuyé par la maîtrise fournira des éléments complémentaires. **L'écologue a évalué les impacts dans un échange actif avec la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et en s'appuyant les documents techniques synthétiques fournis. La situation répond à un scénario ERC simple :**

- un couple d'Effraie des clochers niche sur un compartiment ruiné de l'édifice nécessitant des travaux urgents de sauvegarde -> « neutralisation du site » de nidification après autorisation -> pose pour compensation d'un nichoir dans la tour-clocher pour l'Effraie des clochers ;
- une colonie de Martinet noir en partie supérieure de la tour-clocher -> pas de travaux sur la tour, réalisation des travaux à proximité hors période de présence de l'espèce (mesure de précaution volontairement surproportionnée pour rassurer les instances de validation). Le planning chantier a été bouleversé pour cela (inversion de phasage).

- l'inventaire faune-flore a été réalisé uniquement en été. Pourriez-vous préciser les éléments permettant de conclure à l'absence d'enjeu, notamment concernant les chiroptères, aux autres saisons ?

Sur les inventaires écologiques volontaires (hors contexte d'étude d'impacts avec état initial faune-flore), le « 4 saisons » n'est pas une règle, n'est pas une obligation et ne doit pas être un dogme. Les investigations écologiques sont ajustées par le BE à la réalité matérielle du site d'étude sans surenchère de prestations de service et sans suppurations extravagantes et hors-sol sur les potentialités du site (qui à contrepied pourraient être faites par un tiers, à distance, sans aucune connaissance matérielle du site par volonté de bien faire ou dans une volonté de dénigrement du BE chargé de l'expertise).

Pour sécuriser l'opération préventive sur Grand (visite diurne estivale), nous avons proposé à la commune une option « sortie de gîte » : celle-ci a été déployée pour sécuriser « juridiquement » l'expertise car la présence de deux crottes de Chiroptères dans tout l'édifice ne laissait en effet pas planer beaucoup de doute sur l'absence de gîtes en période active des Chiroptères. L'inspection diurne (doublée par la sortie de gîte pour l'estivage) permet de conclure dans le contexte de Saint Libaire de Grand sur l'absence de gîtes à Chiroptères sur le transit printanier –

l'estivage et le transit automnal (pas d'individus observés en estivage, pas d'accumulations de guano, pas de traces de saint, pas de traces d'urine, pas d'espaces laissant planer un doute). Concernant l'hibernation (phase inactive sans production de guano), il n'y a pas d'espaces intérieurs favorables (absence de caves ou de crypte, absence en interne d'éléments décoratifs « sacrés » où les animaux pourraient se dissimuler type boiserie-tableaux-bannières -> les éléments ont été retirés pour les protéger). Concernant les disjointements extérieurs de pierres, ils sont totalement soumis aux aléas climatiques, les rendant défavorables à l'accueil de Chiroptères, en particulier à la mauvaise saison.

- le nichoir à Chouette effraie proposé en compensation de l'impact des travaux est localisé dans la tour clocher, à proximité de la colonie de Martinets. Le risque de perturbation de ces derniers a-t-il été évalué ? Existe-t-il des retours d'expérience ou des données bibliographiques concernant la cohabitation de ces deux espèces ?

Factuellement : l'Effraie de clochers cohabite actuellement avec le Martinet noir à raison de 27 m séparant les deux sites de nidification. Si la compensation fonctionne, le nouveau site de nidification (meurtrière) se localisera en-dessous de la partie supérieure de la tour-clocher dans laquelle niche la colonie de Martinet noir (organisation spatiale sectorielle pour les deux sites de nidification). L'Effraie des clochers a des mœurs nocturnes (Muller, 1999) et son régime alimentaire est constitué presque en totalité de micromammifères (seulement 3% d'oiseaux suivant des études menées en Allemagne). Le Martinet noir est un oiseau diurne de l'ordre des Apodiformes (Frédéric, 1994). Concrètement, les périodes d'activité des deux espèces ne se chevauchent pas mais se suivent. Concernant un éventuel risque de prédatation, il est illusoire. Si la DREAL nous autorise cette comparaison : l'Effraie est aux oiseaux, ce que serait l'Airbus A400M à l'aviation militaire. Le Martinet est aux oiseaux, ce que serait le supersonique Rafale à l'aviation. Un avion de chasse n'a pas à craindre un gros porteur. Le Martinet noir ne craint pas la prédatation de l'Effraie des clochers d'autant plus si écologiquement les deux espèces ne se croisent pas.

Bibliographie

- Frédéric, L. 1994. Le Martinet noir. 72 pages. Eveil Editeur.
Muller, Y. 1999. L'Effraie des clochers. 78 pages. Eveil Editeur.

Enfin, bien que l'église n'abrite actuellement pas de chauves-souris, des mesures ont-elles été envisagées pour rendre le bâtiment favorable à ces espèces (par exemple, aménager les combles et les rendre accessibles à l'occasion des travaux sur la toiture) ?

Aucun texte de loi ne prescrit actuellement aux propriétaires de biens immobiliers d'installer des dispositifs pour l'accueil de la faune sauvage. Cette démarche peut toutefois être volontaire de la part de celui-ci. Dans le contexte de l'église Saint Libaire de Grand, classé aux monuments historiques depuis 1994 est-il raisonnable d'attirer sciemment et volontairement des espèces protégées sachant qu'elles occasionneront des contraintes financières et administratives au propriétaire responsable de son entretien ? Est-il souhaitable, pour les prochains élus de la commune (dans les décennies à venir), de grever de l'édifice de contraintes supplémentaires d'ordre juridique pour sa gestion (gestion déjà lourde pour une communale rurale de 350 habitants) ? Est-il nécessaire de rappeler que les finances publiques sont en berne et que les dotations de l'État aux collectivités sont en forte baisse ?

Rédaction hors prestation de service : Alexandre KNOCHEL – écologue à l'AdT le 17/12/2024

Ornithologue depuis 33 ans.

Chiroptérologue depuis 22 ans. Lauréat en 2009 avec François SCHWAAB (cartographie Dorothée JOUAN) du Grand Prix de l'Académie Lorraine des Sciences pour l'ouvrage « Connaître et protéger les Chauves-souris de Lorraine » (583 pages aux Editions LPO Ciconia).